

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Samonix Inc.

Adresse municipale : Place d'affaires : 51, Chemin Industriel Nord, Litchfield, Qc J0X 1K0

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : Siège social : 11 Chemin de l'Héritage, Chelsea, Qc J9B 1L9

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Mathieu Farley, Président

Numéro de téléphone : 613-447-0814

Numéro de téléphone (autre) :

Courrier électronique : mathieu.farley@samson.ca

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1179358594

1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I. Non-Applicable.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : CIMA+

Adresse municipale : 201-700, boul. du Carrefour, Gatineau QC J8T 0H3 CANADA

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : -

Numéro de téléphone : 819 663-9294

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : mathieun.desjardins@cima.ca

Description du mandat : CIMA+ a réalisé jusqu'à maintenant la coordination et la réalisation de plusieurs éléments de conceptions, notamment les volets de traitements d'eaux, ainsi que plusieurs études de caractérisations, notamment les études de caractérisation des milieux naturels.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

Implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac

2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Le projet est assujéti à la procédure en vertu du paragraphe 1 de l'article 30 de l'annexe 1 du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) (RLRQ, c. Q-2, r. 23.1) qui stipule que «l'implantation d'un nouveau lieu de production animale pouvant contenir un nombre égal ou supérieur à 800 unités animales sous gestion sur fumier liquide ou 1300 unités animales sous gestion sur fumier solide»

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage,

etc.).

Samonix désire construire et exploiter un complexe destiné à la production aquacole de saumon de l'Atlantique (*Salmo Salar*) à raison de 12 000 tonnes métriques par année. En plus de la ferme aquacole, le projet inclura également toutes les installations auxiliaires qui permettent l'opération de celle-ci. L'ensemble des installations aura une superficie d'environ 6 hectares.

Le terrain projeté est situé dans la municipalité de Litchfield, dans la MRC de Pontiac, aux abords de la rivière des Outaouais. Bien que le site du futur projet soit localisé à proximité d'une ancienne papetière, les évaluations environnementales de site réalisées préalablement concluent que le terrain n'est pas contaminé et ne sera donc pas sujet à une réhabilitation.

L'excavation du terrain sera nécessaire pour construire la ferme aquacole. Des chemins d'accès seront aménagés autour du bâtiment principal et ceux-ci permettront d'accéder aux installations auxiliaires.

L'approvisionnement en eau s'effectuera à partir de la rivière des Outaouais, à proximité de l'Île Fox, tel que présenté à l'Annexe II.

La prise d'eau sera située à environ 160 mètres de la rive, à une profondeur d'environ 10 mètres afin de limiter les impacts sur la faune aquatique. La conduite d'amenée sera aménagée en forage directionnel sur la majeure partie de sa longueur, ce qui minimisera l'impact sur le lit de la rivière et ses habitats.

Un grillage spécifiquement conçu à cet effet et positionné à l'extrémité de la prise d'eau permettra d'éliminer les phénomènes d'entraînement et d'impaction et permettra donc de protéger le milieu aquatique.

La quantité d'eau prélevée comblera les besoins en eau de procédé, pour la ferme aquacole, ainsi que les besoins en eau potable, pour la consommation humaine.

Le traitement de l'eau brute comportera des équipements de coagulation, floculation, décantation, filtration et désinfection. Ce traitement visera principalement l'abattement de la matière organique, cette dernière étant particulièrement élevée dans la rivière des Outaouais.

Un traitement subséquent sera appliqué sur le débit d'eau nécessaire à la consommation humaine.

Samonix s'est affilié avec une firme spécialisée en aquaculture pour le volet de conception de la ferme aquacole. Il s'agit d'une technologie d'aquaculture en recirculation intensive qui permettra d'importantes économies d'eau.

L'élevage du saumon sera séparé en deux principales phases. Les premiers stades de développement du poisson se passeront en eau douce et les stades d'engraissement et la phase de dépuración se passeront en eau saumâtre.

Au terme du développement du saumon, celui-ci sera abattu et transformé en partie en filet et en partie entier éviscéré à même les installations de Samonix. Les viscères seront ensilés et valorisés hors site. La mortalité sera entreposée dans des réservoirs avec palettes avant d'être valorisé également hors site.

Les eaux usées aquacoles seront traitées séparément en fonction de la salinité. Le traitement sera similaire pour les deux types d'eau et comportera des équipements de nitrification, dénitrification, flottation et, filtration.

L'eau saumâtre sera, en plus, désinfectée et traitée par filtration biologique afin de recirculer de l'eau à même la ferme aquacole.

Les effluents non salé et saumâtre seront combinés et traités par une désinfection finale avant le rejet à l'effluent.

L'effluent sera acheminé au milieu récepteur, la rivière des Outaouais, par le biais d'une conduite de refoulement dont l'extrémité sera située à environ 160 mètres de la rive, à une profondeur d'environ 10 mètres. Des diffuseurs spécifiquement conçus à cet effet et positionnés à l'extrémité de l'émissaire permettront une diffusion rapide et efficace de l'effluent dans l'eau de la rivière afin d'éviter les impacts sur le milieu aquatique.

Quant aux boues générées par les différents systèmes de traitement, elles seront déshydratées, entreposées dans des conteneurs et valorisées hors site.

En ce qui concerne les eaux usées domestiques, celles-ci seront traitées à l'aide d'un système de traitement décentralisé. Les eaux traitées seront infiltrées dans le sol.

Les équipements auxiliaires, tels que les générateurs d'oxygène, les systèmes d'oxygène liquide, les génératrices et les équipements de traitement de l'air, seront installés à l'extérieur du bâtiment principal.

Il n'y a pas de cessation prévue de la production aquacole. *Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Le projet Samonix s'inscrit dans une démarche ambitieuse visant à revitaliser la région économiquement défavorisée du Pontiac, tout en contribuant à la sécurité alimentaire du Québec. Situé dans la MRC de Pontiac, une région reconnue pour son faible indice de vitalité économique et une situation de pauvreté généralisée, Samonix propose une solution concrète pour la relance économique locale. En créant plusieurs centaines d'emplois et en attirant des investissements majeurs, ce projet générera des retombées socio-économiques significatives non seulement pour la MRC de Pontiac, mais également pour l'Outaouais et l'ensemble du Québec.

Création d'emplois et retombées économiques

Le projet Samonix sera un moteur de création d'emplois pour la région avec plus de 100 emplois directs permanents, dont plus de la moitié offriront un salaire annuel supérieur à 65 000 \$. De plus, la phase de construction de l'usine entraînera la création de 500 emplois (années-personne). Ces retombées auront un impact direct sur la qualité de vie des résidents et contribueront à stabiliser l'économie locale.

Alimentation et développement durable

La mission de Samonix est alignée avec l'objectif stratégique du gouvernement du Québec, tel que défini dans la « Politique bioalimentaire 2018-2025 », qui vise à renforcer l'autonomie alimentaire de la province. Samonix permettra de répondre à la demande croissante de saumon au Québec, au Canada et à l'international, tout en réduisant la dépendance aux importations, particulièrement en provenance de la Norvège et du Chili. Les saumons produits par Samonix seront plus frais et bénéficieront d'une durée de conservation plus longue que ceux importés du Chili et de la Norvège, avec une fraîcheur atteignable en 8 heures, contre 3 à 4 jours pour les produits importés. Le projet contribuera également à atteindre la cible du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui prévoit de doubler la production aquacole québécoise d'ici 2025.

Avantages environnementaux et innovations technologiques

Samonix s'engage à minimiser son empreinte écologique en utilisant un environnement d'élevage contrôlé qui protège contre les maladies et les parasites, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 75 % par rapport aux importations de saumon en provenance du Chili et de la Norvège. De plus, le projet adopte des pratiques durables, telles que la faible utilisation de l'eau dû à une recirculation intensive de l'eau à 99 %, l'utilisation d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire et géothermie), et un double traitement des effluents avant leur rejet dans la rivière des Outaouais. Les déchets organiques issus de l'élevage et de la transformation seront également valorisés, réduisant ainsi les impacts environnementaux du projet.

Contribution à l'économie locale et régionale

Samonix contribuera de manière significative au développement économique de la région de l'Outaouais en revalorisant un ancien site industriel et en valorisant de manière responsable la rivière des Outaouais. Le projet favorisera également l'investissement conjoint entre investisseurs locaux et étrangers spécialisés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, renforçant ainsi les liens entre les acteurs économiques québécois et internationaux.

Conclusion

Le projet Samonix représente une initiative audacieuse et innovante, répondant aux enjeux socio-économiques et environnementaux actuels. Il renforcera non seulement l'autonomie alimentaire du Québec, mais contribuera également à revitaliser une région économiquement vulnérable, tout en offrant des produits de haute qualité, respectueux de l'environnement et compétitifs sur le marché international. Grâce à ses avantages économiques, commerciaux, environnementaux et opérationnels, Samonix est un projet stratégique pour l'avenir du Québec.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Toutes les activités du projet de ferme aquacole de Samonix ont été décrites dans la section 2.3. Aucune autre activité connexe n'a été identifiée pour la réalisation du projet.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Municipalité de Litchfield

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

MRC de Pontiac

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Industriel Lourd

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 45 38 41 N Longitude : 76 40 20 W

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

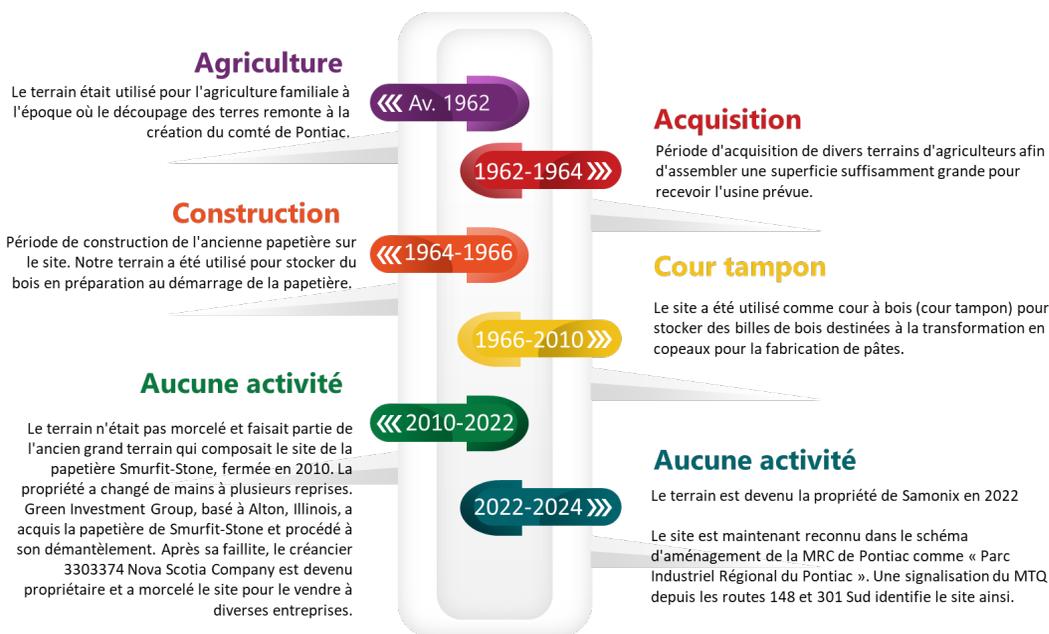
3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Description du milieu humain :

Historique du site :

À la base, ce terrain avait déjà une vocation industrielle depuis plus de 60 ans. Le terrain déjà en grande partie déboisé et recouvert d'agrégat servait à une cour d'entreposage de bille de bois. Ce dernier est donc vacant et présente une superficie totale de 495 000 m². Acheté en 2022 par Gestion Samonix, une société apparentée à Samonix, il fut utilisé jusqu'en 2010 par Smurfit-Stone qui œuvrait dans le domaine des pâtes et papier. En raison des utilisations passées du terrain et des terrains avoisinants, le site en question ne comporte pas d'éléments d'intérêt culturel, archéologique ou d'utilisation traditionnelle autochtone connu sur le site. Voici un bref historique des utilisations du site avant notre acquisition :



De plus, Samonix a l'assurance que le terrain n'est pas contaminé, en raison d'études de caractérisation du terrain phase I et II effectuées. Samonix a également réalisé une étude de caractérisation écologique sur le terrain, ainsi que dans les milieux humides et hydriques. Tout indique que Samonix sera en mesure d'implanter son usine en respectant les valeurs écologiques environnantes.

Contexte social et économique

Étant donné que le projet Samonix s'inscrit dans un secteur à zonage industriel lourd, il n'y a donc eu aucune activité humaine depuis plus d'un demi-siècle, ce qui en fait un site de choix pour l'implantation de son projet avec des impacts appréhendés faibles pour le milieu humain. En fait, l'arrivée du projet bénéficie d'un large soutien de la part de la communauté, en raison des emplois et des opportunités d'affaires qu'il pourrait générer.

Comme mentionné précédemment, le projet est situé dans la MRC de Pontiac, une région reconnue pour son faible indice de vitalité économique et une situation de pauvreté généralisée. Samonix contribuera de manière significative au développement économique de la région de l'Outaouais en revalorisant un ancien site industriel (Smurfit-Stone).

Aussi, le site, bénéficiant d'un zonage de type « industriel lourd », ne comporte pas de risque esthétique malgré son bâtiment imposant de 56 000 m².

Milieu sonore

Le projet se trouve dans un territoire zoné pour fins industrielles et correspond donc au zonage IV de la note d'instruction 98-01 du MELCCFP. Le niveau sonore maximal permis d'une source fixe est alors de 70 DBA. La source fixe correspond à l'industrie elle-même et est ainsi délimitée dans l'espace par le périmètre du terrain qu'elle occupe. Les activités d'opération de l'installation d'aquaculture ne sont pas susceptibles de générer un niveau de bruit important. Puisque les opérations sont majoritairement à l'intérieur du bâtiment et que le bâtiment sera adéquatement insonorisé, aucun bruit ne devrait être généré par le bâtiment. Quelques systèmes, toutefois, se trouvent à l'extérieur du bâtiment et pourraient générer du bruit. Il s'agit principalement des génératrices en cas de pannes et du générateur d'oxygène, qui peut produire jusqu'à 90dBA. Le bruit par les génératrices n'est pas considéré puisque ce serait seulement qu'en cas d'urgence. Pour ce qui est du générateur d'oxygène, celui-ci sera muni d'une installation qui vise à atténuer le son. Les outils de simulation du bruit démontrent que le projet en phase d'exploitation rencontrera largement les exigences de la note d'instruction 98-01.

Description du milieu physique

Hydrographie et hydrologie

Le site est localisé en bordure de la rivière des Outaouais. Le secteur d'intérêt de la rivière des Outaouais se situe entre l'île du Grand Calumet et de la petite centrale hydroélectrique Chenaux. La qualité de l'eau de rivière était généralement bonne depuis la centrale Chenaux entre 2018 et 2020. En plus de la rivière des Outaouais, les visites sur le terrain ont permis de confirmer la présence d'un autre cours d'eau sur le site. Ce tributaire de la rivière des Outaouais est situé dans la partie sud de l'aire d'étude.

Selon la carte interactive de la « Base de données sur les zones inondables » du MELCCFP (2022 d), il n'y a pas de zone inondable identifiée sur le site à l'étude.

Le plan ENV-01 (Annexe III) présente l'emplacement des cours d'eau caractérisés sur le terrain, les limites du littoral/ligne des hautes eaux (LHE), les limites de leurs rives et les zones inondables de la rivière des Outaouais

Qualité de l'eau

Selon les données disponibles, le suivi de la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais à partir des six paramètres (phosphore total, coliformes fécaux, matières en suspension, azote ammoniacal, nitrites-nitrates et chlorophylle a active) et de la mesure de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) la qualité de l'eau de la station à Portage-du-Fort (situé à environ 5 km en aval du site) est jugée « bonne » selon l'IQBP.

Milieu biologique

Milieux humides

Selon Canards Illimités Canada, deux (2) milieux humides potentiels sont situés dans la zone d'étude. Il s'agirait de deux marécages. Les visites de terrain déjà réalisées sur le site ont permis de confirmer la présence des deux marécages, nommés MH-1 et MH-2 (1234,7 m²). Ceux-ci se situent près de la jonction des lots 6 522 491 et 6 522 490, comme illustrée au plan ENV-01 de l'annexe III. Les milieux humides sont situés à l'extérieur de la zone visée par l'implantation du site et ne seront pas affectés.

Mammifères

Les espèces de mammifères qui soulèvent le plus d'intérêt dans la région sont l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir. Outre ces espèces, plusieurs mammifères à fourrure terrestres et semi-aquatiques sont susceptibles d'être présents. La martre, le vison, le castor, le rat musqué en sont quelques-uns. De façon général, le site visé pour l'implantation du projet offre un potentiel faunique limité puisqu'il est situé dans un milieu déjà fortement perturbé par les activités passées. Lors des travaux d'inventaires sur le site, la présence du cerf de Virginie et du porc-épic d'Amérique a été observée.

Chiroptères

Aucune espèce à statut particulier n'est recensée dans les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et aucun nichoir, grotte ou autre structure abritant des chauves-souris n'est répertorié. Le secteur visé par l'implantation du projet est en grande partie dénudé d'arbres et donc aucun chicot ou arbre pouvant abriter des chauves-souris n'a été observé. Étant donné que le site présente peu de potentiel pour permettre à des chiroptères de s'y abriter, aucun inventaire spécifique pour les chiroptères n'a été réalisé.

Avifaune

Selon les données obtenues de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ, 2022), une centaine d'espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans le secteur de la zone d'étude. Le site est à l'intérieur de la parcelle 18UR65 et est limitrophe de la parcelle 18UR75. Il est important de préciser que ce nombre d'espèces a été relevé dans une zone beaucoup plus étendue que celle à l'étude.

Huit (8) espèces d'avifaune à statut précaire ont été observées dans la parcelle comprenant la zone à l'étude. Il s'agit du pioui de l'Est, de l'hirondelle de rivage, de l'hirondelle rustique, de la grive des bois, du goglu des prés, de la sturnelle des prés, du martinet ramoneur et du pygargue à tête blanche.

De plus, la présence du grand pic (*Dryocopus pileatus*) est considérée comme possible à l'intérieur de la parcelle. Des trous pouvant être des cavités de nidage ou d'alimentation pour les grands pics ont été observés à deux endroits dans la zone d'étude, mais sont situés à l'extérieur de la zone visée par l'implantation du site.

Herpétofaune

La rivière des Outaouais et le secteur du Pontiac sont un secteur riche en espèces d'amphibiens et de reptiles et la présence de plusieurs espèces à statuts est confirmée à proximité du site. Lors d'inventaires spécifiques pour les couleuvres, la présence de couleuvre tachetée a d'ailleurs été confirmée sur le site. Des inventaires pour la rainette faux-grillon de l'Ouest n'ont pas permis de trouver l'espèce dans la zone d'étude. La présence de tortue mouchetée et de tortue géographique est également confirmée à proximité du site. Aucune de ces espèces n'a été observée dans la zone visée par l'implantation du site.

Habitat du poisson

Les habitats aquatiques qui se trouvent dans le secteur du projet sont ceux de la rivière des Outaouais, une rivière majeure avec une importante communauté d'organismes aquatiques. De nombreuses espèces de poissons sont documentées historiquement dans le secteur, notamment des poissons d'intérêt récréatif tels que les achigans, les dorés, le grand brochet, le maskinongé, le grand corégone, des salmonidés, etc. De plus, des occurrences de poissons à statut précaire sont documentées dans ce secteur de la rivière des Outaouais, soit pour l'anguille d'Amérique, le chat-fou des rapides, le chevalier de rivière, l'esturgeon jaune et le méné à tête rose. La présence de l'espèce à statut précaire qu'est l'obovarie olivâtre est également documentée dans la région. Des relevés réalisés en 2024 dans le secteur du projet indiquent d'ailleurs la présence de différentes espèces de mulettes au sein d'une communauté établie de manière variable, principalement en profondeur modérée. Lors de ces relevés, l'obovarie olivâtre n'a pas été observé. Les relevés réalisés ont permis d'observer que la rivière à l'endroit

du projet présente une hétérogénéité d'habitats en fonction des différentes profondeurs observés. Des fosses profondes ont d'ailleurs été documentées à proximité du projet. Le projet vise à minimiser ses impacts en installant ses conduites par forages dirigés et en privilégiant les zones profondes où on observe une faible présence de mulettes.

Habitat faunique

La consultation de la carte interactive du Registre des aires protégées au Québec (MELCC, 2021) révèle l'absence d'habitat faunique cartographié dans la zone d'étude. L'aire protégée la plus rapprochée est l'aire de confinement du cerf de Virginie de l'Île du Grand Calumet. Celle-ci est à plus de 8 km de la zone d'étude.

Le plan de zonage de la municipalité de Litchfield (règlement de zonage 2017-228) identifie des aires d'intérêt écologique à proximité du site à l'étude : aires de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Selon le plan de zonage il n'y a pas d'aire d'intérêt écologique directement sur le site à l'étude, la plus près étant une aire de concentration d'oiseaux aquatiques localisée à l'est de la zone d'étude.

Bien entendu, la rivière des Outaouais constitue un habitat du poisson protégé en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Espèces à statut particulier

Espèces fauniques

Le rapport d'occurrence résultant de la consultation de la carte interactive des occurrences d'espèces en situation précaire du gouvernement du Québec confirme la présence d'occurrences pour huit (8) espèces à statut précaire dans un rayon de deux (2) kilomètres du centre de la zone d'étude. Dans la zone à l'étude se trouvent les occurrences de pygargue à tête blanche et de l'obovarie olivâtre, ainsi qu'une occurrence masquée. Dans un rayon de 2 km se trouve des occurrences de couleuvre mince du Nord, de couleuvre tachetée et de chevalier de rivière, ainsi que de deux espèces masquées.

Lors des inventaires effectués par CIMA+, trois espèces fauniques à statut précaire ont été observées dans la zone d'étude, mais à l'extérieur de la zone visée par l'implantation du site. Il s'agit de la couleuvre tachetée, une espèce à statut susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable selon la LEMV et à statut préoccupant selon la LEP, du papillon monarque, une espèce à statut susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable selon la LEMV et en voie de disparition selon la LEP et de l'hirondelle rustique, une espèce candidate selon la LEMV et à statut menacé selon la LEP.

Espèces floristiques

La présence de six (6) occurrences d'espèces en situation précaire a été rapportée par le CDPNQ à proximité de la zone d'étude. De celles-ci, deux (2) sont des espèces désignées vulnérables, une est une espèce désignée menacée et trois (3) sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Lors des visites de terrain, cinq (5) espèces floristiques à statut particulier ont été inventoriées. Parmi les espèces répertoriées par le CDPNQ dans le secteur, seul l'érable noir (*Acer nigrum*) a été identifié. Trois noyers cendrés (*Juglans cinerea*) ont également été identifiés sur le site. Cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et désignée en voie de disparition au Canada en vertu de la Loi sur les espèces en péril. De plus, une plante considérée comme vulnérable à la récolte au Québec, soit l'asaret du Canada (*Asarum canadense*) a été répertoriée dans le peuplement localisé au nord de l'aire d'étude, à proximité de la station P13. Cette occurrence est répartie uniformément partout dans le peuplement. Aucune de ces observations n'est située à l'intérieur de la zone visée par l'implantation du site.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

2024-2025 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- Réalisation de l'étude d'impact
- Déroulement de la procédure

2026 : Dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle auprès du MELCCFP et d'autres instances gouvernementales (MPO), le cas échéant

2026-2027 : Design, Planification et Financement

- Obtention des autorisations et permis stratégiques
- Design final pour l'ensemble des installations

- Développement des solutions optimisées

2027-2029 : Début de la construction

- Construction graduelle des installations selon de design final

2028 : Début de l'exploitation

- Début des activités d'exploitations – premiers œufs

2030 : Exploitation/production

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Une carte de localisation du site dans le bassin versant de la rivière des Outaouais est présentée en annexe III. Une carte qui présente les résultats préliminaires des différents travaux de caractérisation du milieu naturel est également en annexe III.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Depuis les débuts de l'initiative Samonix, l'entreprise a pris contact avec l'ensemble des parties prenantes du projets. Voici une liste des individus / groupe d'intérêts avec qui nous avons eu des consultations ou livré des présentations exhaustives en se déplaçant directement chez ces partenaires. Plusieurs d'entre-deux ont déjà produit une lettre ou une résolution d'appui au projet.

- Municipalité de Litchfield
- Municipalité de l'Île aux Allumettes
- Municipalité de l'Île du Grand-Calumet
- Municipalité de Portage du Fort
- MRC de Pontiac (Préfète et assemblé des maires de la MRC)
- Chambre de commerce du Pontiac
- Union des Producteurs Agricoles – Secteur Pontiac
- André Fortin, député provinciale de Pontiac
- Sophie Chatel, députée fédérale de Pontiac
- Caucus des députés de la CAQ de l'Outaouais
- Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais (Creddo)
- SADC de Pontiac,
- MEIE (cabinet du ministre et personnel technique)
- Dév. Économique Canada

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

- CNRC-PARI
- Inno Centre
- MAPAQ (cabinet du ministre et personnel technique)
- MELCCFP (personnel du bureau de Québec et bureau régional de l'Outaouais)
- Garde Rivière Outaouais
- Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg

De plus, nous avons accepté de livrer des entrevues aux médias présenté ici-bas ce qui a permis à la population locale générale d'être informé de nos intentions :

- Journal The Equity
- Journal du Pontiac
- Radio CHIP FM 101.9
- Undercurrent News
- Citizens of the Pontiac

Finalement, Samonix a mis en ligne un site web qui permet à toute personne ou groupe d'intérêt d'avoir accès à l'information générale du projet ainsi que de fournir une adresse courriel permettant aux utilisateurs de communiquer avec nous. Un compte LinkedIn est également actif permettant de communiquer avec nous et offrant un fil de nouvelle spécifique à notre industrie.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Nous effectuerons deux sessions d'information pour :

- 1) La communauté d'affaires de la MRC de Pontiac. Cette activité sera réalisée via une soirée de type souper-rencontre pour les membres de la Chambre de Commerce du Pontiac et sera organisé en collaboration avec la Chambre de commerce.
- 2) La population générale. Cette activité sera réalisée via une rencontre publique dans un centre communautaire à proximité du lieu projeté de construction afin de se rendre disponible aux questions via cette séance. La date, l'heure et l'endroit de cette séance sera publiée dans les journaux locaux et sur les médias sociaux.

Deux communications écrites furent déjà acheminées à la communauté autochtone la plus près de notre site (Kitigan Zibi Anishinabeg – 140 KM), afin de leur présenter les grandes lignes du projet et de leurs demandé s'ils étaient intéressés d'en apprendre d'avantages puisque nous serions très ouverts à en discuter avec eux.

Un dialogue est déjà en cours et ce depuis plusieurs mois avec l'ensemble de l'équipe administrative et scientifique de l'organisation *Garde-Rivière des Outaouais*.

Lors de l'ensemble de ces événements nous informerons les participants de l'existence de notre site web en encourageant le réflexe de consulter celui-ci et de prendre contact avec nous via cette plateforme si des questions additionnelles devaient se présenter.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux, c'est-à-dire les gains ou les coûts potentiels rattachés au projet de ferme aquacole de Samonix Inc.

THÉMATIQUE	ENJEUX
Projet	- Production d'un produit de qualité contribuant à l'autonomie alimentaire du Québec

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active au moteur économique de la région du Pontiac - Réaliser 12 000 tonnes de production de saumon frais tout en minimisant les impacts sur l'environnement
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les changements climatiques - Impacts sur la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais limité à l'aide d'une conception adapté au projet - Impact sur le poisson et son habitat - Maintien de la diversité/intégrité faunique et floristique du site (assurer la protection des espèces à statut précaire et leurs habitats en évitant ou minimisant les activités susceptibles de les impactés)
Économique	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les aspects socio-économiques du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Maximiser les opportunités d'affaire locales - Donner des contrats locaux - Augmenter la disponibilité des emplois de la région - Retombées économiques direct - Opportunités de formation pour la main d'œuvre locale - Participer à la mise en valeur de l'aspect récréo-touristique de la région
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la qualité de vie des résidents et cohabitation harmonieuse avec la communauté (gestion des nuisances possibles causées par les phases du projet : odeur, bruit, trafic routier) - Maintien du dialogue avec les divers intervenants et parties prenantes (transparence et accessibilité de l'information)

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Principaux impacts appréhendés durant la phase de construction :

- Perturbation temporaire de la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais à proximité des ouvrages
- Impacts sur les résidents et usagés de la rivière des Outaouais à proximité de la zone d'étude (principalement du au bruit)
- Augmentation des GES pendant la construction du projet
- Empiètement possible dans les milieux hydriques à l'endroit des conduites projetées
- Impact potentiel sur la faune à statut du site et des environs, notamment la faune aquatique, les tortues et la couleuvre tachetée
- Perte de superficies végétalisées pour l'avifaune aux sites des infrastructures projetées

Principaux impacts appréhendés durant la phase d'exploitation :

- Impacts sur la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais et sur les organismes présents à l'endroit de l'émissaire
- Modifications ponctuelles du paysage à l'endroit des installations

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Samonix a mandaté Inno-Centre pour effectuer le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) projeté pour le projet. En partenariat avec le CIRAIG, l'évaluation a été réalisée en prenant en compte une production annuelle de 10 000 tonnes de saumons atlantiques. À ce niveau de production, l'empreinte carbone organisationnelle de Samonix, une fois en opération, est estimée à 19 725 tonnes équivalent CO₂, ce qui représente environ 1,97 kg équivalent CO₂ par kg de saumons produits. Les prévisions sont donc inférieures à l'empreinte carbone traditionnelle, qui est d'environ 2,3 kg équivalent CO₂ par kg de saumons (Pelletier et al., 2009; Sherry et Koester, 2020; ecoinvent v3.8). Cette empreinte varie entre 1,79 kg équivalent CO₂ (production en Norvège) et 2,37 kg équivalent CO₂ (production au Canada) par kg de saumon (non éviscéré).

De plus, bien que l'étude démontre que le mode de production de Samonix (aquaculture terrestre) génère moins de GES que l'aquaculture traditionnelle, il convient de noter que le saumon frais produit

par Samonix, à proximité des marchés de consommation, remplacera 10 000 tonnes de saumon frais actuellement importées par avion du Chili et de la Norvège. L'élimination de ces importations entraînera une réduction de 71 960 tonnes équivalent CO2 par an. Si la réduction du transport est pris en considération, la production de saumon dans la région du Pontiac réduit de 75% les GES total pour pour livrer une portion de saumon au consommateur.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Il est prévu que les boues aquacoles et les rejets résultant de la transformation alimentaire (carcasses, sang et viscères) soient expédiés à une usine de biométhanisation à des fins de valorisation.

Pour le moment, Samonix a ciblé le Centre de Traitement de la Biomasse de la Montérégie (CTBM). Celui-ci utilisera les boues et les rejets de transformation pour produire du méthane propre et renouvelable, qui sera ajouté au réseau de gaz naturel.

En ce qui concerne la mortalité, celle-ci sera récupérée par Sanimax.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Mathieu Farley

Signature



Date

11 octobre 2024

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

NON APPLICABLE

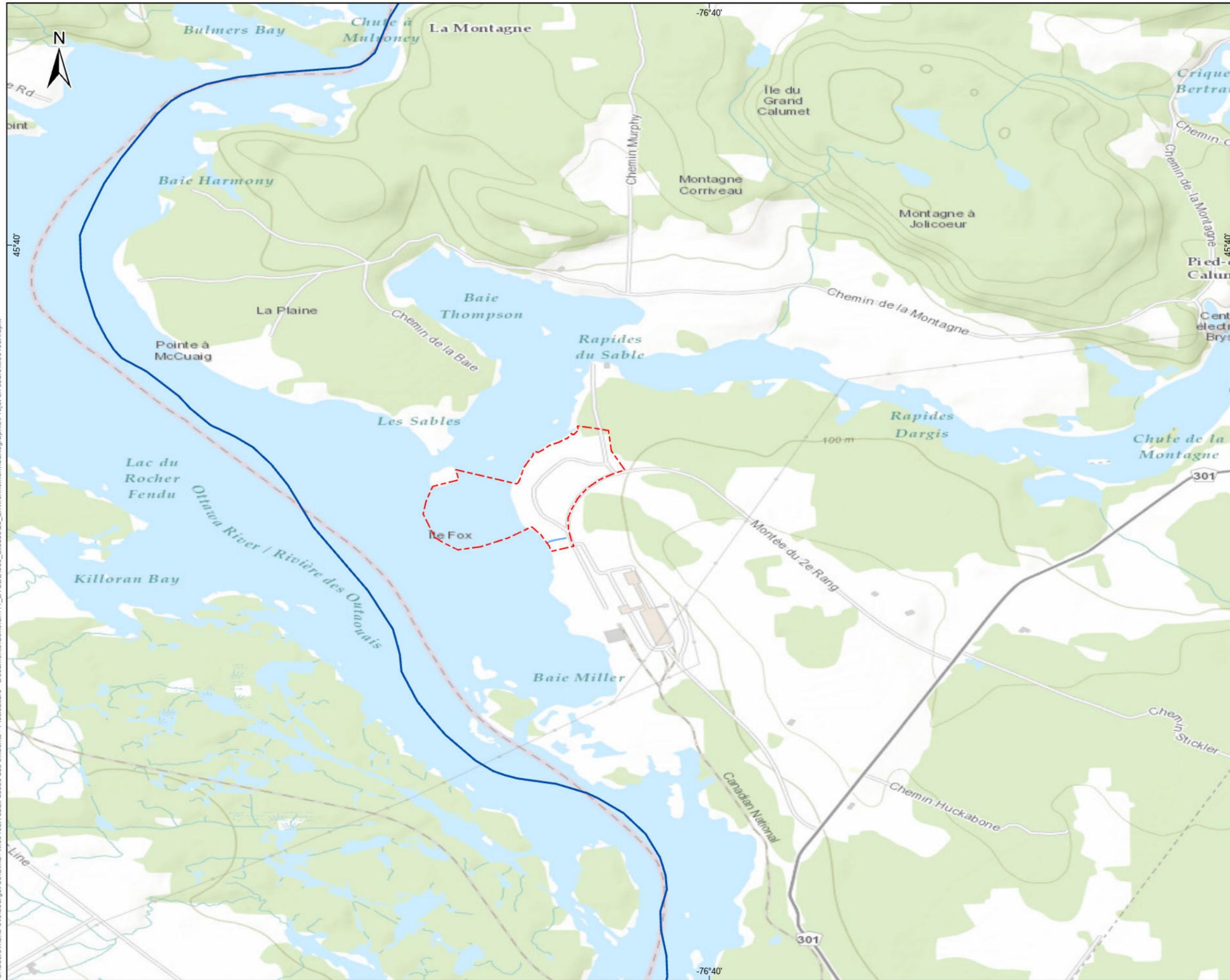
Annexe II

Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.



Composante du projet

- Zone d'étude
- Bassin versant de la rivière des Outaouais
- Cours d'eau dans la zone d'étude de la zone terrestre

Sources :
 Bassins hydrographiques multi-échelle du Québec, MELCC,
 Centre d'expertise hydrique du Québec, 2016
 World Topo Base © ESRI
 Inventaire des milieux humides et hydriques, CIM+ , 2024
 Réalisé par : Marie-Ève Bourget-Boulanger
 Vérifié par : Valérie Bédard



**PROJET D'AQUACULTURE TERRESTRE
 EN RECIRCULATION INTENSIVE
 DANS LA MRC DE PONTIAC**

**LOCALISATION DE LA ZONE
 D'ÉTUDE DANS LE BASSIN VERSANT**

0 500 1 000 m
 MTM, fuseau 7, NAD83 (SCRS) M06198A
 Septembre 2024

C:\Users\marie-ève.bourget-boi\Documents\General\1111_ETUDE\080_Etudes\26_Environnement\Cartographie\Projet en cours\M06198A.aprx



COMPOSANTE DU PROJET

- Zone d'étude
- HYDROGRAPHIE**
- Zone de caractérisation de l'habitat aquatique
- Cours d'eau
- Rive (10m) selon le RAMHHS
- Rive (15m) selon la municipalité de Litchfield
- OBSERVATION TERRAIN**
- Stations d'inventaire du milieu naturel
- Station d'inventaire de la rainette faux-grillon de l'Ouest
- Espèce faunique et floristiques à statut particulier**
- ★ Noyer cendré (*Juglans cinerea*)
- ★ [REDACTED]
- ★ Asaret du Canada (*Asarum canadense*)
- ★ Couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*)
- ★ Hironnelle rustique (*Hirundo rustica*)
- ★ Matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*)
- ★ Papillon monarque (*Danaus plexippus*)
- Cavitité de grand pic (*Dryocopus pileatus*)
- Trille blanc (*Trillium grandiflorum*)
- Milieu humide
- Unité végétale homogène**
- 1- Friche arbustive
- 2- Peuplement de feuillus tolérants
- Sources :**
- World Imagery © ESRI
- Inventaire des milieux humides et hydriques, CIMA+, 2024
- MRNF Québec avril 2024,
- Réalisé par : Marie-Ève Bourget-Boulanger
- Vérifié par : Valérie Bédard





SAMONIX

**PROJET D'AQUACULTURE TERRESTRE
EN RECIRCULATION INTENSIVE
DANS LA MRC DE PONTIAC**

**ENV-01 - PLAN DE LOCALISATION DES
MILIEUX NATURELS, HUMIDES,
HYDRIQUES ET SENSIBLES**

Septembre 2024

0 50 100 m

MTM, fuseau 9, NAD83 (SCRS)

M06198A

